

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2019

---oOo---

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 8 novembre 2019, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme FEUDE, M. SARLAT, Mme DESCHAMPS, M. CADOU, Mme CLEMENT VITORIA, Mme DEPRESLE, M. MEYER, M. ROBINAULT, M. ROCHARD, Mme ROISAIN

Étaient absents : Mme AUTISSIER donne procuration à Mme FEUDE, Mme COTTEREAU donne procuration à M. SARLAT, Mme DENIAU donne procuration à M. le Maire, M. BOURGOUIN donne procuration à Mme CLEMENT VITORIA, Mme GICQUEL donne procuration à Mme DEPRESLE, M. THEBAULT donne procuration à M. ROCHARD

Absents excusés : M. FICHOU, M. TARDIF

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT-VITORIA

Nombre de conseillers en exercice :19 /Nombre de conseillers présents :11 /Nombre de pouvoirs :6 /Quorum :10

OBJET N° 01-11-2019 : Approbation du Procès-Verbal du 11 octobre 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le procès-verbal du 11 octobre 2019.

OBJET N° 02-11-2019 : Avenant à la convention du Joli Collectif

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 2 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant qui prolonge la convention d'une année;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

OBJET N° 03-11-2019 : SIE Motte aux Anglais –retrait de 2 communes

Les communes de MARCILLE RAOUL et de NOYAL SOUS BAZOUGES ont transféré l'exercice de leur compétence de production et de distribution d'eau potable au SIE de la Motte aux Anglais. Le Maire informe qu'avec la loi NOTRe, la CCVIA et la CCBP auront la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020 et l'ont délégué respectivement au SPIR et à Eaux du Bassin Rennais. De plus, les 2 communes ont d'ores et déjà délibéré sur leur retrait.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait des communes de Marcillé-Raoul et de Noyal sous Bazouges au 31/12/2019 avec effet au 1/01/2020

OBJET N° 04-11-2019 : Abri boule –participation commune et plan de financement

Le Maire informe que la consultation des entreprises dans le cadre de l'abri boules est terminée. L'Ehpad financera l'abri ouvert tandis que la commune financera un abri de rangement pour le club de pétanques et un bloc sanitaire public.

Le montant total du projet est de 66 712.89 € HT. Le montant de participation de la commune, sous forme de subvention, s'élèverait à 42 659.08 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 2 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le plan de financement
- **APPROUVE** la participation de la commune pour un montant de 42 659.08 € à verser au SIVOM de Hédé-Bazouges
- **INSCRIT** ces crédits au budget 2020

OBJET N° 05-11-2019 : Contrat de territoire –volet 3 /Jardins d'Anna

Le Maire informe que le contrat de territoire –volet 3 offre la possibilité aux communes de déposer un dossier de demande de subvention en fonctionnement exceptionnellement pour l'année 2020. Celui-ci devant être déposé avant le 15/11/2019, un dossier a d'ores et déjà été déposé dans le cadre des prestations d'experts (inventaires flore/faune, animation) du projet Les Jardins d'Anna.

Il faut le compléter avec une délibération sollicitant cette subvention.

Le plan de financement indiqué dans le dossier est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|-------------|-----------------------|-------------|------------|
| Postes | Montant HT | Financeurs | Montant HT | % |
| Inventaire Flore | 600 | Commune | 3596,50 | 50 |
| Inventaire faune, initiaux et contrôle | 4 173,00 € | Contrat de territoire | 3596,50 | 50 |
| Traduction breton gallo | 1000 € | | | |
| Animations nature | 1 420,00 € | | | |
| TOTAL | 7193 | TOTAL | 7193 | 100 |

Le Maire propose au Conseil Municipal de conforter le dépôt de ce dossier et de valider le plan de financement.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** la subvention dans le cadre du contrat de territoire –volet 3 pour la partie fonctionnement des Jardins d'Anna
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

OBJET N° 06-11-2019 : Convention d'occupation des lieux –Evènement Red Bull

Suite à l'évènement sportif du 2 novembre dernier, le Maire informe le Conseil Municipal que Red Bull souhaite faire la promotion au niveau international de la manifestation qui s'est déroulée dans la commune.

Les images (photos et vidéos) de cette compétition originale vont dorénavant faire le tour du monde via les médias et les réseaux sociaux. Le nom de la commune d'Hédé-Bazouges va devenir indissociable de cette épreuve, comme les villes de Glasgow pour l'édition écossaise et Bergs Slussar pour l'édition suédoise (les deux seules autres épreuves de la même discipline dans le monde).

Afin d'être en règle avec la réglementation en vigueur sur l'utilisation des noms et images liés aux lieux où se déroulent les événements, un document juridique est à valider.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention d'occupation des lieux
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout autre document afférent à ce dossier

OBJET N° 08-11-2019 : Questions diverses

Avant la tenue du Conseil Municipal, deux points ont été abordés :

- Présentation du SIVU Anim 6 –Mme Karine CLOUARD

Le SIVU est composé de 6 communes représentant environ 11 000 habitants. Ce bassin de vie connaît une explosion démographique dont 25% de la population a moins de 17 ans. La création du SIVU répond aux besoins de garde, de loisirs... que peuvent avoir les familles. Autour de projets pédagogiques, le SIVU se décline en plusieurs structures : une garderie, un multi-accueil, une ludothèque, trois accueils de loisirs, 3 espaces jeunes et une association junior. Le SIVU organise également 2 évènements annuels : la semaine de l'enfance et du Bruit dans la cambrousse.

- Appel citoyens pour une cohabitation logique entre les agriculteurs et les riverains –remise d'une pétition

Un des riverains d'Hédé-Bazouges a lu l'appel citoyen qu'il a rédigé aux membres du Conseil Municipal entouré d'une dizaine de signataires. Il a exprimé que ces riverains souhaiteraient :

- plus de transparence (sur les produits épandus ainsi que les risques associés),
- plus de dialogue (avec les agriculteurs)
- plus d'implication des représentants locaux vis à vis du refus de l'utilisation de ces produits chimiques à proximité de nos écoles, quartiers, cours d'eau et espaces publics...

Cet appel a recueilli environ 300 signatures.

Après sa lecture, ce riverain remet à M. le Maire et aux membres du Conseil Municipal cette pétition.

M. le Maire le remercie. Il informe l'assemblée que durant 23 ans, il a été agriculteur sans utiliser de pesticide même s'il n'était pas agriculteur biologique. La commune Hédé-Bazouges a été l'une des premières communes à arrêter les pesticides. Il a alors fallu communiquer auprès des agents et des riverains pour qu'ils acceptent de voir des mauvaises herbes sur les trottoirs, autour des arbres... Le Conseil Municipal a d'ores et déjà adhéré au mouvement Nous voulons des coquelicots.

M. le Maire dit qu'il soutient Daniel CUEFF, maire de Langouët, qui a permis de lancer le débat publiquement. L'arrêté de ce dernier ayant été annulé, M. le Maire écrira à Mme La Préfète pour lui demander quels éléments de réponse peut-elle apporter aux riverains.

Il souhaite instaurer un dialogue entre agriculteurs et riverains pour faire que chacun puisse s'exprimer et se comprendre pour une cohabitation sur nos communes. M. le Maire s'engage à réunir rapidement quelques agriculteurs et quelques riverains pour débiter le dialogue.

En questions diverses, M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- La Région Bretagne a écrit son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) afin de réorienter leurs politiques. Une enquête publique aura lieu en 2020.
- L'établissement public foncier de Bretagne (EPFB) a informé la Mairie que les consorts Sarciaux ont accepté leur offre dans le cadre de l'acquisition de la grange et du jardin derrière la Mairie. Ces lieux font partie intégrante de la ZAC, ce qui a permis une négociation à l'amiable.
- L'enquête publique relative à la modification du PLU est en cours jusqu'au 30 novembre 2019. Les documents sont consultables à la Mairie.
- Dates à retenir :

- dimanche 17/11 : Compétition de pêche des carnassiers en float tube et en bateau sur l'étang de la Bézardière par les pêcheurs sportifs de Rennes

- lundi 16/12 à 19h : départ en retraite de la bibliothécaire à la Salle Agora

- Prochain Conseil : 13/12

➤ La séance prend fin à 22h30